

## **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2019**

### **PROCÈS-VERBAL**

Le mercredi 19 juin 2019, à 16 heures, les membres de l'association ANPERE se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au Centre des congrès – 12 Boulevard du Général Leclerc, 51100 Reims. Les convocations ont été envoyées individuellement, sous constat d'huissier, soit par courriel du 9 au 13 mai 2019 soit par courrier postal du 13 au 18 mai 2019. La convocation a également fait l'objet d'une publication dans le journal « Le Figaro » en p.15 de l'édition du 21 mai 2019.

Le Bureau de l'Assemblée est constitué conformément aux statuts en vigueur :

M. Jean Sébastien ANTONIOTTI	Président,
M. Thierry POINCELIN	Vice-président,
M. Gérard DAVID	Vice-président et secrétaire.
M. Pierre CHASSEGUET	Trésorier

Participent également :

Mme Nathalie AUBONNET, administratrice, directrice Santé Prévoyance Dépendance AXA France  
M. Gilles DUHAMEL, administrateur, hôtelier  
M. Gérard DUMON, administrateur, avocat honoraire  
M. Jean MALHOMME, administrateur, directeur Epargne et Prévoyance AXA France  
M. Alain RAOUX, administrateur, retraité  
M. Xavier GALMICHE, administrateur, professeur et directeur d'études à l'université Paris-Sorbonne

M. Hervé RAQUIN, Délégué Général

Le cabinet MAZARS, régulièrement convoqué et représenté par M. Jordan LAURENT.

Après avoir présenté les membres du conseil d'administration, Le Président constitue le Bureau de l'assemblée générale. Il propose d'en assurer la Présidence, que MM Thierry Poincelin, actuaire agrégé, vice-président de l'association en assure la vice-présidence et Gérard David, magistrat, vice-président de l'association assure le rôle de secrétaire.

Le Président accueille les adhérents qui sont venus partager ce moment fort de la vie de l'association. Il déclare la séance ouverte et précise que l'Assemblée Générale doit, pour délibérer valablement, réunir un quorum de 1000 adhérents au moins présents ou représentés ou ayant fait usage de la faculté de vote par correspondance ou par voie électronique.

Suite à l'envoi de la convocation 33 423 adhérents se sont exprimés par correspondance ou par voie électronique auxquels il conviendra d'ajouter les adhérents présents ou représentés à l'assemblée. En conséquence, l'Assemblée Générale peut valablement délibérer.

Le Président rappelle l'ordre du jour :

1. Rapport du conseil d'administration,
2. Rapport Financier et approbation des comptes de l'exercice 2018,
3. Affectation du résultat,
4. Evolution des contrats RETRAITE DES PROFESSIONNELS, PLANISSIM, AGRISSIAL, ORIAL, EURO TNS, OMNIUM TNS, CORÉTIS, ARCADES RETRAITE DES PROFESSIONNELS, RETRAITE OCÉAN DES PROFESSIONNELS, RETRAITE 5/5 DES PROFESSIONNELS, MODUL'RETRAITE DES PROFESSIONNELS, OBJECTIF RETRAITE DES PROFESSIONNELS,

EURACTIEL DES PROFESSIONNELS, ESPACE RETRAITE DES PROFESSIONNELS, NOVIAL AVENIR,

5. Délégation de pouvoir au conseil d'administration pour la signature des avenants aux contrats d'assurance de groupe souscrits par l'association,
6. Election de Mmes Béraud-Gravillon et Personnettaz au poste d'administratrice,
7. Renouvellement des mandats d'administrateur de Mme Aubonnet et de MM. Galmiche et Sarbourg.

Le Président indique que l'assemblée générale sera suivie d'une conférence-débat sur le thème « Ma retraite, de nouvelles opportunités... Toutes les clés pour bien comprendre ce qui va changer » à laquelle les adhérents présents sont conviés puis d'un cocktail dînatoire.

M. ANTONIOTTI rappelle que l'environnement économique et géopolitique est depuis des années chahuté et que 2018 a réservé quelques surprises. L'année dernière a été marquée par de nombreuses incertitudes aussi bien sur le plan international, avec des états qui, en se disputant le leadership mondial, provoquent de vives tensions dans les relations commerciales, qu'au niveau des marchés financiers qui ont fini l'année dans le rouge.

A ce propos, le Président note toutefois une reprise qui s'est amorcée depuis le début de l'année et qui semble se confirmer.

Il rappelle qu'en France, des questions sociétales voire sociales se sont imposées dans notre quotidien nécessitant des réponses à court, moyen et long terme et que des incertitudes persistent en 2019 avec, en particulier, les tensions entre la Chine et les Etats-Unis, les décisions à venir du gouvernement italien, l'issue des négociations du Brexit ou les menaces de taxation de Donald Trump sur le vin et le champagne.

Mais l'année 2018 a également été particulièrement riche en actualités réglementaires avec la mise en place du prélèvement à la source à compter du 1er janvier 2019 et surtout l'élaboration de la loi PACTE, Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises.

Dans ce contexte, le Président rappelle que l'assurance vie conserve des atouts inégalés et confirme son statut de placement d'épargne préféré des Français. Les encours ont atteint 1 700 milliards d'euros en 2018, en progression de 1% en un an.

La collecte nette de l'assurance vie en 2017 en France a atteint 22,4 milliards d'euros, en très net progrès par rapport à 2017 et bien supérieure à celle du livret A et du livret de développement durable et solidaire (12,69 milliards d'euros).

En apportant un soutien proche de 11 milliards d'euros au financement en actions, le niveau le plus élevé depuis 2007, l'assurance française a joué son rôle de financeur des entreprises et de soutien à l'investissement productif.

2018 a été marquée, cette année encore, par une activité dense. De nombreuses actions ont été mises en place pour représenter les intérêts des adhérents et défendre des points de vue qui nous sont chers.

En particulier, Jean Sébastien ANTONIOTTI rappelle l'attachement de l'association au développement de l'épargne responsable comme en attestent les articles parus le 5 avril 2018 et le 21 janvier 2019 sur le site du journal La Tribune. Aussi, quand AXA a proposé à l'association de mettre en place une nouvelle gamme de Gestion Profilée responsable sur les principaux contrats souscrits par ANPERE, ANPERE a répondu positivement. C'est ainsi que deux premiers profils ont été mis en place en attendant le lancement d'une gamme complète répondant aux différents profils d'épargnants.

Il indique que dans un souci de complète information et de totale transparence, l'information préalable nécessaire pour prendre part en toute connaissance de cause aux décisions importantes de la vie de l'association sont regroupées dans un seul document, intitulé Rapport d'Activité, mis à la disposition des adhérents préalablement à l'assemblée générale sur le site [anpere.fr](http://anpere.fr), sur le site de par Internet sécurisé ou par courrier sur simple demande. Ce document a par ailleurs été remis aux adhérents présents.

Il fait remarquer que la retraite a occupé le devant de la scène médiatique ces derniers mois et passe la parole à Hervé RAQUIN, Délégué Général, pour faire le point sur les différents chantiers en cours.

Hervé RAQUIN rappelle que notre système actuel de retraite est confronté à deux enjeux majeurs : l'allongement de l'espérance de vie et la baisse du nombre d'actifs (cotisants) par retraité qui est passé de plus de 4 au début des années 60 à 1,7 en 2019. Les prévisions, d'après les paramètres actuels, font état d'un taux de 1,5 cotisant pour 1 retraité d'ici 2040.

Le Délégué Général rappelle que les régimes AGIRC et ARRCO ont fusionné depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, fusion qui s'est traduite, en particulier, par une hausse des cotisations et des taxes payées par les salariés

ainsi que la mise en place d'un système de bonus/malus (décote de 10% pendant 3 ans jusqu'à 67 ans maxi en partant avant l'âge de taux plein automatique, entre 65 et 67 ans selon date de naissance) visant, de fait, à inciter à différer la liquidation des droits.

Puis il aborde les projets de textes à venir, à savoir le projet de réforme des retraites (dite réforme Delevoye) et la loi relative au Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises (PACTE).

Le projet de réforme des retraites (Delevoye) vise à simplifier et unifier les 42 régimes de base actuels par la création d'une retraite par points, accumulés tout au long de la vie professionnelle et stockés sur un compte unique. Cette réforme devrait permettre d'adapter les régimes de retraite aux nouvelles modalités du marché du travail (mobilité, changement de statut...). Hervé RAQUIN rappelle qu'aujourd'hui, seules les 25 meilleures années sont prises en compte pour les salariés du privé mais que demain, l'ensemble des années travaillées depuis le début de carrière sera pris en compte. Le projet de loi dans sa version actuelle prévoit également le plafonnement des cotisations pour les cadres (3 PSS au lieu de 8 PSS)

La loi PACTE, dans ce contexte, vise à renforcer l'attractivité à l'épargne retraite individuelle grâce à plus de souplesse. Elle ambitionne de créer un produit Retraite plus attractif que les dispositifs actuels (PERP et Madelin), le PER qui conserve les avantages existants sur les dispositifs actuels mais intègre deux assouplissements importants :

- Avant la retraite, la possibilité de récupérer son épargne pour financer l'acquisition de sa résidence principale,
- A la retraite, les sommes pourraient être restituées (suivant des modalités restant à définir) sous forme de rente à vie, sous forme de capital, sous forme de rachats à la demande ou en panachant ces options.

Par ailleurs, les épargnants pourront, jusqu'au 01/01/2023, transférer les sommes épargnées sur leurs contrats d'assurance vie vers le PER dans des conditions avantageuses.

Le Président remercie Hervé RAQUIN pour ces informations.

Il souligne que nous vivons désormais dans un environnement inédit, dans lequel le niveau des taux extrêmement bas persiste, l'espérance de vie ne cesse de s'allonger, Internet et le numérique explosent, et les parcours professionnels et personnels évoluent.

Tout cela nous amène à nous remettre en question, à évoluer pour nous adapter, adapter nos contrats et ainsi toujours mieux répondre aux attentes des adhérents. ANPERE a concentré son positionnement sur deux thèmes majeurs : la solidarité entre les générations et l'éducation financière.

Les faits marquants de l'année 2018 seront présentés par Nadine PERSONNETTAZ, administratrice ANPERE Retraite et présidente du comité consultatif Développement.

Nadine PERSONNETTAZ rappelle l'attachement de l'association à la solidarité entre les générations via un ouvrage intitulé « Nouveau Regard sur la Solidarité entre Générations » et la baromètre mis en place avec OpinionWay qui permet de suivre les comportements en la matière. Les résultats de la 2<sup>ème</sup> édition ont été publiés en septembre 2018. Cet ouvrage est le 1<sup>er</sup> opus de la collection « Nouveau Regard » dont le 2<sup>ème</sup> opus aura pour thème la Prévoyance et sera intitulé « Nouveau Regard sur la Prévoyance – Pour vivre + sereinement ».

Mme PERSONNETTAZ rappelle que l'association, à l'écoute de ses adhérents, a redoublé d'efforts pour renforcer et améliorer les liens les unissant :

- ANPERE est venue à la rencontre de ses adhérents dans le cadre de conférences-débats organisées dans différentes villes en France permettant de sensibiliser les participants sur le fait que la retraite représente un véritable projet de vie et la nécessité de la préparer financièrement le plus tôt possible.
- l'association a également sensibilisé ses adhérents dans le cadre des Rencontres de la Prévoyance organisées dans 13 villes dans toute la France.

ANPERE consulte chaque mois ses adhérents dans le cadre du panel des « @nperenauts » auquel il est possible de s'inscrire par e-mail

- Le magazine des adhérents « ANPERE...et Vous » s'est doté d'une version numérique enrichie, pour une expérience de lecture inédite.

- Le site Internet [www.anpere.fr](http://www.anpere.fr) a été entièrement revu. Il est le lieu de rendez-vous des adhérents.

Nadine PERSONNETTAZ rappelle que les adhérents peuvent s'abonner à la Newsletter électronique envoyée chaque mois afin d'être régulièrement informé sur la vie de leur association.

ANPERE propose à ses adhérents des avantages regroupés en 4 thèmes pour un accès plus facile :

- « Les Tutos ANPERE » qui regroupent les modules d'éducation économique et financière,
- « S'informer » : ANPERE propose à ses adhérents des actualités ciblées telles que des actualités réglementaires et fiscales, des informations juridiques et pratiques...
- « Se protéger » : ANPERE accompagne ses adhérents aux moments-clés de leur vie (retraite, transmission, perte d'autonomie...)
- « S'engager » : ANPERE croit à la solidarité et au bien vivre ensemble (aidants, bénévoles...)

Enfin, Nadine PERSONNETTAZ invite les adhérents présents à suivre l'actualité de l'association sur les réseaux sociaux (comptes @Anpere\_asso sur Facebook, Twitter, LinkedIn et Youtube).

Soucieux d'accompagner ses adhérents pour mieux les protéger et protéger leurs proches, ANPERE les aide à mieux maîtriser les concepts clés de l'assurance vie, de l'épargne, de la prévoyance et de la finance grâce à un dispositif de vidéos pédagogiques, de quiz et de fiches pratiques mis en place avec l'aide d'une association indépendante, « La Finance pour Tous », garante de l'objectivité et de l'impartialité des contenus.

Dix modules sont disponibles sur [www.anpere.fr](http://www.anpere.fr) et la chaîne Youtube de l'association. A titre d'illustration la vidéo « L'épargne responsable : donner du sens à son épargne » est projetée en séance afin que les participants puissent mieux se rendre compte de l'intérêt du dispositif mis en place par ANPERE.

Le Président remercie Mme PERSONNETTAZ et reprend la parole.

Puis, il demande l'autorisation à l'assemblée de ne pas lire mot à mot le rapport du conseil d'administration mis à la disposition des adhérents dans le Rapport d'Activité et remis aux adhérents présents.

Puis il rappelle que les mandats d'administrateurs de MM. Gérard Dumon et Thierry Poincelin arrivent à terme à l'issue de la présente assemblée générale. Il tient à les remercier pour leur engagement tout au long des années durant lesquelles ils ont mis à la disposition de l'association leur expertise et leurs connaissances. Le conseil d'administration soucieux de maintenir l'efficacité de ses travaux propose d'élire Mmes Geneviève Béraud-Gravillon, actuaire et Nadine Personnetaz, retraitée, aux postes d'administratrices.



Geneviève Béraud-Gravillon a effectué toute sa carrière d'Actuaire dans les domaines de la prévoyance, de la retraite et de la santé ce qui lui a permis d'aborder de nombreux sujets de préoccupation de nos concitoyens. Actuaire conseil depuis 1990, successivement dans les cabinets Hewitt Associates puis Arthur Andersen, elle est depuis 1997, Actuaire Associée dans le cabinet d'actuariat indépendant SPAC Actuaires et également impliquée dans diverses organisations professionnelles. Prête à mettre toute son expertise, son expérience et ses compétences actuarielles au service des adhérents

ANPERE en toute objectivité, elle serait heureuse et fière de contribuer à la qualité des contrats souscrits par l'association dont les valeurs sont en parfaite résonance avec celles qu'elle porte.



Tout au long d'une vie professionnelle passionnante, Nadine Personnetaz a cumulé différentes expériences toutes complémentaires qui lui permettent aujourd'hui d'avoir une vision globale et précise des attentes des Français.e.s en termes de protection sociale et patrimoniale. Ayant eu la responsabilité dans les dernières années de sa vie professionnelle, d'un service traitant les questions des assurés sur la vie, elle a été au plus près des sujets qui concernent les adhérents au quotidien. Elle serait heureuse de mettre ses compétences et ses connaissances au service du conseil d'administration en

complément de son implication dans la vie de l'association ANPERE Retraite au sein de laquelle, en tant qu'administratrice, elle anime activement les travaux du comité consultatif Développement commun aux deux associations.

En outre, compte tenu de leur implication dans la vie de notre association, le conseil d'administration propose de renouveler les mandats d'administrateurs de Mme Nathalie Aubonnet, Directrice Prévoyance Dépendance AXA France et de MM. Xavier Galmiche, agrégé et professeur des universités, Directeur de la section d'Etudes centre-européennes de l'Université Paris Sorbonne et Pierre Sarbourg, retraité.



Directrice Prévoyance et Dépendance au sein d'AXA France et forte de son expérience, Nathalie Aubonnet met au service de l'association toute son expertise en matière d'élaboration et d'évolution des contrats en partenariat avec l'association, de mise en place des adhésions aux contrats et du service après-vente de celles-ci. Elle assure une représentation active sur les sujets de qualité des opérations et des contrats qui sont proposés aux adhérents.



Agrégé et professeur des universités en contact quotidien avec des publics de tous âges, Xavier Galmiche est conscient des difficultés et des enjeux auxquels les Français font face. Ceux-ci ne sont pas suffisamment sensibilisés aux enjeux des évolutions qui bouleversent notre société. C'est pourquoi, il souhaite continuer à mettre à la disposition de l'association son expérience d'enseignant chercheur pour apporter à ANPERE un point de vue constructif sur les enjeux de demain avec le souci permanent de l'intérêt des adhérents.



Durant quarante années pendant lesquelles il a exercé différents métiers liés à l'assurance, Pierre Sarbourg a acquis de nombreuses connaissances et des convictions qui n'ont jamais démenti son intérêt pour les domaines de la prévoyance, de l'épargne et de la retraite, destinés à procurer à nos concitoyens et à leur famille une vie calme et sereine ; fort de son expérience, il est prêt à continuer à s'impliquer activement dans la vie de l'association et d'apporter ses acquis professionnels à ANPERE en s'attachant à renforcer les structures en place, dans l'intérêt exclusif des adhérents.

Le Président rappelle que les administrateurs sont activement impliqués dans la vie du conseil d'administration et qu'ils participent également aux différents comités qui assurent le bon fonctionnement de l'association, sans ménager ni leur temps ni leurs efforts.

Il indique qu'aucune autre modification n'est apportée à la composition du conseil d'administration.

Le Président passe la parole à Thierry POINCELIN, Vice-Président et Président du comité de gestion paritaire des contrats, instance formalisant la concertation régulière entre les représentants de l'association et les représentants de l'assureur, afin de rendre compte des travaux du comité.

M. POINCELIN rappelle que ANPERE contribue à l'élaboration, à la mise en place et au suivi des contrats d'assurance-vie en tenant compte de l'évolution de l'environnement économique, juridique et fiscal. Elle veille à ce que les évolutions soient apportées aux contrats dans l'intérêt des adhérents et doit pleinement jouer son rôle de représentation des adhérents.

Il précise que le comité de gestion paritaire a accompli un travail important tout au long de l'année. Les échanges avec AXA ont été riches et fructueux, dans un esprit de dialogue d'égal à égal. Thierry POINCELIN remercie les membres du comité et les divers interlocuteurs AXA qui ont su prendre en compte les remarques et demandes de l'association.

## **LES ÉVOLUTIONS DES CONTRATS**

### **Les évolutions des contrats Epargne**

#### **Gestion Pilotée Perspectiv' ESG**

Afin de développer les offres socialement responsables et Vertes, ANPERE et AXA France ont développé et mis en place un type de gestion privilégiant l'investissement dans des thématiques de croissance et ancrées dans le monde de demain (« grandes tendances »). Ce type d'investissement perçu comme porteur de croissance, intègre une dimension ESG1/ Responsable et fait écho aux préoccupations de la société civile. Tout en capitalisant sur les acquis de la Gestion Pilotée, elle constitue une alternative concrète pour diversifier son épargne.

Cette approche permet de concilier « le meilleur des 2 mondes » : allier recherche de performance et investissement responsable.

Concrètement, cette ambition se traduit par la mise à disposition de nouveaux profils dans le cadre d'une nouvelle gamme de Gestion Pilotée amenée à remplacer la gamme actuelle.

Dans ces nouveaux profils, la poche Unités de Compte (UC) est investie dans 5 thématiques :

#### Environnement et climat :

Sous l'effet de l'augmentation des émissions de gaz à effets de serre, notamment des émissions de CO2, les signes d'un réchauffement climatique et d'une dégradation de notre environnement sont de plus en plus visibles et créent une demande croissante en faveur de solutions énergétiques propres et renouvelables.

Les secteurs à privilégier sont donc :

- Les sociétés qui adoptent des pratiques visant à réduire durablement le recours aux énergies fossiles,
- Les entreprises qui tirent parti ou investissent dans les énergies renouvelables (solaire, éolien et hydroélectricité),
- Les entreprises et les Etats qui ont fait le choix d'émettre des titres de dette favorisant le financement



de projets liés à la transition énergétique et écologique,

- Les entreprises qui développent des capacités de stockage comme des batteries électriques.

#### Longévité et Bien-être :

L'espérance de vie a progressé de plus de vingt années en 65 ans. Mieux informés, les individus sont de plus en plus attentifs à leur santé et à leur corps en particulier (hygiène, alimentation, etc.). L'accès aux soins progresse. Selon les estimations des Nations Unies, la population âgée de 65 ans et plus va croître à un rythme cinq fois plus rapide que le reste de la population sur la période 2018-2030 et la population émergente représentera 80 % de la population des seniors en 2050.

Confrontées à des changements démographiques irréversibles et au rythme effréné des évolutions technologiques, les entreprises n'ont pas d'autre choix que de repenser leurs modèles d'activités, afin de pouvoir répondre aux besoins en constante évolution de leurs clients, et ce à l'échelle mondiale.

#### Transformation des modes de vie :

La croissance actuelle des classes moyennes partout dans le monde constitue une évolution historique inédite depuis 150 ans. Ce changement démographique important devrait avoir des conséquences considérables sur les modes de consommation dans les pays émergents, basculant des produits de première nécessité vers des besoins plus sophistiqués.

Les secteurs qui seront amenés à progresser sont les télécoms, la santé, les transports, le logement et les produits alimentaires.

De grandes mutations redessinent les pratiques de travail et de communication. Les modes de production évoluent dans des secteurs aussi variés que l'industrie, la santé ou encore l'éducation sur les marchés développés, mais surtout sur les pays émergents et notamment en Asie. Les entreprises qui cherchent à profiter des modes de consommation en cours de transformation sur les marchés émergents et développés bénéficient d'opportunités de croissance potentielle de long terme.

#### E-commerce et transformation digitale :

Internet a transformé notre façon de vivre, de se distraire et de communiquer. Le développement du digital et du commerce en ligne a induit un nouveau modèle d'entreprise. Le consommateur y trouve son compte car il lui est possible de choisir quand, comment et où il réalise ses achats.

Les marques ont compris qu'elles avaient tout intérêt à revisiter leurs modèles économiques pour créer des passerelles entre le commerce en ligne et le commerce physique. Elles ont aussi compris que l'expérience digitale permet d'enrichir la connaissance client. Les sociétés qui cherchent à mieux comprendre les modèles de consommation et à mieux réconcilier les expériences clients entre le digital et le physique seront les grandes gagnantes.

#### Robotique et intelligence artificielle :

Le développement technologique est en train de révolutionner de nombreux aspects de nos vies et modes de travail notamment via les évolutions qu'il permet dans le domaine de la robotique et de l'intelligence artificielle. Longtemps restées l'apanage des films et romans de science-fiction, la robotique et l'intelligence artificielle émergent véritablement dans notre quotidien et deviennent progressivement une réalité : l'assistance des robots pour les médecins dans le secteur médical, des chercheurs dans le domaine scientifique et même chez les particuliers pour les tâches domestiques. A long terme, l'augmentation et la modernisation des robots professionnels vont permettre d'assister les individus dans le traitement des informations massives c'est ce que l'on appelle l'intelligence artificielle.

Les secteurs qui vont en bénéficier le plus sont l'industrie, les services domestiques, la santé et la sécurité. Nous n'en sommes qu'aux prémices d'un grand nombre de changements engendrés par le développement de la robotique et de l'intelligence artificielle.

Cette tendance, porteuse de transformations profondes, dispose d'un large potentiel de croissance à long terme et fera évoluer nos modèles d'entreprise : la fabrication, qui en était la clé, a été remplacée petit à petit par l'innovation et la conception, devenues les vraies sources de différenciation et de création de valeur sur le long terme.

#### **Ajout des profils Perspectiv' Allegro et Perspectiv' Piano**

De nouveaux profils de gestion sont disponibles au sein de votre contrat d'assurance-vie\*\*. Depuis septembre dernier, au sein de la Gestion Pilotée, le profil équilibré Perspectiv' Allegro permet d'investir son épargne dans des secteurs d'avenir en favorisant des supports d'investissement responsables.

Depuis janvier 2019, le profil prudent Perspectiv' Piano est également proposé.

La Gestion Pilotée Perspectiv' ESG répond aux grands défis de la société comme la lutte contre le changement climatique, le vieillissement de la population ou encore la robotique et l'intelligence artificielle.

La prise en compte des enjeux sociétaux n'est pas exempte de la recherche de performance : de nouveaux supports en Unités de Compte (UC) liés à ces grandes thématiques, évalués notamment sur leurs pratiques en matière d'ESG et pour certains labellisés ISR (Investissement socialement Responsable) ou TEEC

(Transition Énergétique et Écologique pour le Climat), sont ainsi accessibles via cette nouvelle Gestion Pilotée.

Désormais, les principaux contrats d'épargne proposant la Gestion Pilotée donnent accès à une quarantaine de supports regroupés dans 5 thématiques qui représentent les tendances d'avenir pour notre société, avec des valeurs fortes.

Cela signifie pour l'épargnant l'assurance de voir ses fonds investis dans des supports de qualité, également sélectionnés pour leur engagement respectueux de l'environnement et du bien-être.

Par ailleurs, les profils Perspectiv' Crescendo et Perspectiv' Fortissimo seront également mis à la disposition des adhérents dans les mois qui viennent.

La Gestion Pilotée actuelle ne sera alors plus accessible en adhésions nouvelles mais les adhésions en portefeuille conserveront tous les anciens profils.

#### LES DIFFÉRENTS PROFILS DE GESTION PILOTÉE PERSPECTIV'ESG

Excelium, Odysseï, Expantiel, Optial Arpèges et Privilège	Perspectiv' Piano	Perspectiv' Allegro	Perspectiv' Crescendo	Perspectiv' Fortissimo
Support en euros	55% (entre 45 % et 65 %)	45% (entre 35 % et 55 %)	30 % (entre 20 % et 40 %)	
Support en UC Actions*	22,50% (entre 7% et 38,5%)	44% (entre 23% et 65%)	56 % (entre 30 % et 80 %)	80% (entre 50 % et 100 %)
Support en UC Produits de taux**	22,50% (entre 0% et 33%)	11% (entre 0% et 33%)	14 % (entre 0 % et 40 %)	20% (entre 0 % et 50 %)
Disponible	01/2019	09/2018	courant 2019	courant 2019

Le contrat Excelium bénéficie, en outre, de nouveaux profils intégrant à la place du support en euros, le fonds Croissance au sein de la Gestion Pilotée Perspectiv'ESG Croissance.

#### LES DIFFÉRENTS PROFILS DE GESTION PILOTÉE PERSPECTIV'ESG CROISSANCE

Sur le contrat Excelium	Perspectiv' Piano Croissance***	Perspectiv' Allegro Croissance***	Perspectiv' Crescendo Croissance***
Fonds Croissance	55% (entre 45 % et 65 %)	45% (entre 35 % et 55 %)	30 % (entre 20 % et 40 %)
Support en UC Actions*	22,50% (entre 7% et 38,5%)	44% (entre 23% et 65%)	56 % (entre 30 % et 80 %)
Support en UC Produits de taux**	22,50% (entre 10,5% et 44%)	11% (entre 0% et 33%)	14 % (entre 0 % et 40 %)
Disponible	01/2019	09/2018	courant 2019

\* La poche actions sera exposée aux actions internationales incluant une possible diversification en pays émergents et aux marchés de la zone Euro.

\*\* La poche taux sera composée d'obligations émises ou garanties majoritairement par les Etats-membres de l'OCDE, d'obligations non gouvernementales majoritairement libellées en devises des pays de l'OCDE et de supports monétaires.

\*\*\* Uniquement pour les contrats Excelium

La liste détaillée des supports d'investissement en UC\* est présentée en annexe.

Dix de ces fonds sont labellisés ISR (Investissement Socialement Responsable) et/ou TEEC (Transition Énergétique et Écologique Climat). A tout moment, l'épargne est investie sur au moins 2 de ces supports labellisés.

En termes d'investissement, l'objectif est que 68% des fonds investis le soient dans les 3 thématiques responsables (Longévité et Bien-être, Environnement et Climat et Transformation des modes de vie) avec un minimum de 30%.

Les frais de gestion sont inchangés par rapport aux frais en cours dans le cadre de la Gestion Pilotée (frais sur encours UC : 0,96% et frais de gestion du mandat : 0,60% annuel sur la part UC).

L'association est attachée au développement de l'investissement responsable comme en atteste les articles de Jean Sébastien Antoniotti parus le 5 avril 2018 et le 21 janvier 2019 sur le site du journal La Tribune et s'est félicitée de la proposition d'AXA France de proposer une nouvelle gamme de profils de Gestion Pilotée. L'association restera vigilante au maintien des droits des adhérents en portefeuille s'ils décident de ne pas opter pour cette nouvelle Gestion Pilotée Perspectiv'ESG.

Dans le cadre de son programme de pédagogie financière, ANPERE a réalisé un module en partenariat avec « La Finance pour Tous » pour expliquer de façon claire et objective ce qu'est l'investissement responsable et en quoi il permet de concilier recherche de performance et recherche de sens pour son épargne.

\* La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

### Ajout du support d'investissement AXA Horizon 2024-2029

Afin de permettre aux adhérents qui le souhaitent de diversifier leur épargne sur une offre proposant la protection du capital à l'échéance de 10 ans, le support d'investissement « AXA Horizon 2024-2029 », mis à la disposition des adhérents pour une durée limitée sur les principaux contrats souscrits par ANPERE\*, permet de proposer une garantie de 100% du capital investi (brut de frais, prélèvements sociaux et fiscaux) au terme de 10 ans si le niveau constaté de l'indice Euro STOXX 50 est inférieur à son niveau initial.

En cas d'évolution positive de l'indice, l'épargnant percevra :

- Son capital investi augmenté d'un gain de 20% (taux de rendement brut de frais de contrat) du capital investi à l'issue de la 5ème année, si l'indice Euro STOXX 50 est supérieur ou égal à 120% de son niveau initial,
- Son capital investi augmenté d'un gain de 40% (taux de rendement brut de frais de contrat) du capital investi à l'échéance, si l'indice Euro STOXX 50 est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial.

### Simplification de l'euro-croissance

La loi PACTE adoptée en avril 2019, prévoit la création d'un nouvel euro-croissance où les engagements - exprimés dans l'euro-croissance actuel en Provision Mathématique (PM) et Provision de Diversification (PTD) - seraient regroupés en un nombre de parts et une valeur liquidative avec maintien de la garantie au terme.

Le mécanisme actuel de calcul de PM aboutit à une individualisation des performances, adhérent par adhérent, rendant très complexe la communication globale et individualisée sur la performance du fonds, et entravant son développement auprès des épargnants.

Le nouvel euro-croissance présentera plusieurs avantages en termes de simplification : présentation, lisibilité, performance :

- Un investissement à 100% en provision de diversification
- Les garanties au terme seront inchangées
- En cas de sortie avant terme, l'adhérent aura une valeur de sortie identique à celle de l'ancien euro-croissance, à savoir la valeur de marché de son épargne en compte
- Les adhérents auront la même performance quel que soit le terme, des mécanismes de bonification fonction du terme pouvant être mis en place afin d'inciter aux investissements plus long-terme.

La gestion d'actif restera quasi à l'identique, de telle sorte que le fonds soit toujours en mesure d'assurer les garanties au terme.

C'est après confirmation par la promulgation de la loi PACTE que la résolution 4 votée lors de l'Assemblée Générale 2018 pourra s'appliquer, que la nouvelle formule du fonds Croissance sera déployée sur l'offre Excelium en lieu et place de l'existant, proposant toujours une garantie du capital investi de 100% à horizon 10 ans (net de frais).

Le stock de contrats en portefeuille sera transformé au même moment sur le nouveau support :

- Les garanties acquises sur le fonds actuel seront préservées : montant garanti, date d'échéance et valeur de rachat au moment de la bascule
- En amont de cette transformation, une information sera adressée aux adhérents concernés afin de les prévenir des conséquences de cette transformation et de leur fournir les dispositions contractuelles relatives à la nouvelle formule du fonds Croissance.

Avant	Après
<b>Valeur de rachat =</b> PM (exprimée en euros) + PTD (exprimée en nb de part X valeur liquidative)	<b>Valeur de rachat</b> PTD (exprimée en nb de part X valeur liquidative)
Avant	Après
<b>Performance =</b> Variation de la PM (liée uniquement à l'évolution de la courbe des taux et dépendant de l'horizon de placement du client) + variation de la PTD (liée à la gestion d'actifs)	<b>Performance =</b> Variation de la PTD (liée à la gestion d'actifs)

### Les évolutions des contrats Retraite



Le conseil d'administration de l'association, réuni le 9 avril dernier, a souhaité que les adhérents d'ANPERE puissent bénéficier au plus tôt des dispositions prévues dans le projet de loi PACTE pour le Plan Epargne Retraite (PER), et dont ils ne jouissent pas actuellement.

Il s'agit pour les contrats concernés\*, des cas de rachat anticipés en cours d'adhésion et de la possibilité de sortir en capital lors de la liquidation des droits constitués.

Ces nouvelles possibilités de sortie, qui ne modifient pas les droits et garanties actuels de ces contrats, mais viennent s'y ajouter, sont positives pour les épargnants.

Le conseil d'administration propose donc d'arrêter le principe d'appliquer ces nouvelles modalités de sortie, en supplément des modalités existantes, à ces contrats, sous réserve que les textes réglementaires attendus et pris en application de la loi l'y autorisent, et dans le respect des conditions (fiscales notamment) qui seront précisées par les textes.

Si de telles modifications étaient rendues possibles par les textes réglementaires, les modifications des adhésions en cours prendraient effet au plus tôt à compter de la date indiquée dans la lettre d'information qui sera envoyée à tous les adhérents aux contrats, en application de l'article L 141-4 du code des assurances, sauf disposition spécifique légale contraire.

\* RETRAITE DES PROFESSIONNELS, PLANISSIM, AGRISSIAL, ORIAL, EURO TNS, OMNIUM TNS, CORÉTIS, ARCADES RETRAITE DES PROFESSIONNELS, RETRAITE OCÉAN DES PROFESSIONNELS, RETRAITE 5/5 DES PROFESSIONNELS, MODUL'RETRAITE DES PROFESSIONNELS, OBJECTIF RETRAITE DES PROFESSIONNELS, EURACTIEL DES PROFESSIONNELS, ESPACE RETRAITE DES PROFESSIONNELS, NOVIAL AVENIR

## **Les évolutions des contrats Prévoyance**

### **Evolution du contrat MasterLife Crédit**

Le contrat MasterLife Crédit est, depuis janvier 2018, mis à la disposition du réseau AXA Epargne & Protection pour répondre aux besoins de couverture d'assurance emprunteur. L'adhésion au contrat entraîne le versement d'une cotisation annuelle à l'association de 7€.

Les garanties proposées dans le cadre du contrat Masterlife Crédit respectent les critères CCSF (Comité consultatif du secteur financier).

L'évolution de l'offre passe notamment par la simplification du questionnaire médical et l'allongement des garanties pour mieux couvrir les assurés.

#### Évolution des garanties :

Concernant l'invalidité partielle ou totale, l'âge a été prolongé à 70 ans. Pour la partie incapacité, la franchise a été portée à 180 jours et non plus 90 jours.

Pour le rachat du non objectivable Psy & Dos (incapacités de travail liées aux maladies dorsales ou aux maladies objectives telles que dépression) : la couverture du Psy et Dos est assurée jusqu'à 1095 jours sans condition d'hospitalisation pour l'incapacité ou l'invalidité.

Les autres contrats souscrits par ANPERE n'ont pas évolué.

### **Performances des supports d'investissement**

Dans un contexte de taux obligataires historiquement bas en Europe (au 31/12/2018 : OAT 10 ans à 0,71%), les marchés financiers mondiaux ont connu de fortes baisses en 2018, que ce soit en France (CAC 40 : - 11,0%), en Europe (Euro STOXX 50 : -14,3%), aux Etats-Unis (S&P 500 : -6,2%), au Japon (Nikkei 25 : - 12,1%) ou en Chine (Shangai Stock Exchange : -24,6%).

#### Supports en euros

Au titre de 2018, l'ensemble des adhérents aux principaux contrats souscrits par l'association<sup>1</sup> ont bénéficié d'un taux de rémunération contractuel d'au moins 1,90%<sup>2</sup> sur leurs supports en euros, performance stable par rapport à 2017. Les adhérents ayant rempli les conditions du Bonus Euro+ fixées par AXA ont bénéficié d'un complément de rémunération et ont ainsi pu bénéficier de taux pouvant atteindre 2,25%<sup>2</sup>.

#### Fonds Croissance

La performance globale nette annualisée du fonds Croissance depuis sa date de lancement, le 1er février 2017 sur le contrat d'assurance vie Excelium, est de 2,40 %.

A titre individuel, les performances sont fonction de la date des versements. Avant l'échéance de la garantie, les montants investis peuvent varier à la hausse ou à la baisse. La garantie en capital s'applique uniquement à l'échéance de la garantie.

#### OPCI

Les supports AXA Selectiv'Immo et AXA Selectiv'Immoservice ont bien résisté en 2018 et ont enregistré des performances nettes respectives de -0,52% et +1,30%.

<sup>1</sup> Arpèges, Excelium, Expantiel, Optial/Optial Patrimoine, Privilège et Sélection Orientations

<sup>2</sup> Taux annuel exprimé net de frais de gestion, hors prélèvements fiscaux et sociaux

## Gestion pilotée

Les performances des différents profils de la gestion pilotée (aussi appelée gestion sous mandat) disponible sur les principaux contrats souscrits par ANPERE<sup>1</sup> sont de<sup>2</sup> :

Profil d'investisseur		2018
Prudent	Piano <sup>3</sup>	-2,74%
Équilibré	Allegro	-4,68%
Dynamique	Crescendo	-7,20%
Offensif	Fortissimo	-11,15%

Par ailleurs, la gestion pilotée Croissance a enregistré des performances entre -6,34% (profil I Crescendo Croissance) et -2,39% (profil Piano Croissance).

A noter que, depuis le 1er janvier 2019, les différents profils présentent des performances positives qui compensent les pertes de 2018 (entre +3,82% et +13,08% nets de frais au 08/04/2019).

## Gestion par Convention

Suivant le contrat que vous avez choisi, vous pouvez diversifier votre épargne selon une clé de répartition définie entre le support en euros et les supports en unités de compte sélectionnés.

Suivant les allocations propres à chaque Convention, les rendements au titre de 2018 varient entre -10,00% et -1,08% nets de frais de gestion du produit (hors prélèvements sociaux et fiscaux).

## Échéance des fonds AXA Opportunités 5-10, 5-10 II et 5-10 III

Compte tenu de l'évolution positive de l'indice Eurostoxx 50 entre 2013 et 2018, les adhérents ont bénéficié, en 2018, du rappel anticipé des produits structurés AXA Opportunités 5-10 I et II, lancés en 2013.

En effet, ces derniers proposaient un gain potentiel de 30% (brut de frais de gestion) au terme des 5 premières années, si l'indice Eurostoxx 50 était égal ou supérieur à son niveau initial constaté.

De même, le produit structuré AXA Opportunités 5-10 III a également été rappelé au bout de 5 ans, offrant un gain de 25% (brut de frais de gestion) au terme des 5 premières années, étant donné la performance positive de l'indice Eurostoxx 50 entre les dates d'observation.

## Évolution de l'information contractuelle annuelle des adhérents

Un important travail de refonte a été effectué pour améliorer l'information des adhérents aux contrats Épargne et Retraite souscrits par ANPERE auprès d'AXA France. Cela a permis en particulier de :

- Simplifier l'information en mettant en avant, dès les premières pages, les informations qu'attendent les adhérents, à savoir : la composition de l'épargne, le rendement du fonds en euro, les performances des supports en UC...
- Clarifier et améliorer la lisibilité des informations transmises grâce à une nouvelle charte graphique, plus lisible et plus moderne,
- Digitaliser l'information pour celles et ceux qui le souhaitent : l'information annuelle et l'information suite à arbitrage ou réajustement annuel garanti (RAG) pourront être, au choix de l'adhérent, digitalisées et accessibles directement sur son Espace Client Mon AXA.

La maquette unique commune aux différents produits, permet une meilleure lisibilité et une meilleure comparabilité entre les contrats. Cela est plus efficace en termes d'envoi et raccourcit les délais.

La structure de la maquette est la suivante :

- Un édito reprenant les principaux faits de l'année écoulée,
- Une présentation synthétique de l'épargne et de son évolution avec, en particulier, la vie du contrat (versements, rachats...), le taux de participation aux bénéficiaires, l'évolution de l'épargne...
- La répartition détaillée de l'épargne support par support et les performances annuelles de chaque support en unités de compte,
- Toutes les informations détaillées sur les supports d'investissement en euros et en unités de compte (calcul de la performance, le taux de PB, explications poussées) ainsi que des informations utiles.

Jean Sébastien ANTONIOTTI remercie M. POINCELIN pour ces informations très techniques et extrêmement structurantes. Il rappelle qu'ANPERE attache beaucoup d'importance à la qualité des contrats que l'association souscrits et met ainsi à la disposition de ses adhérents, par l'intermédiaire des réseaux commerciaux d'AXA, une gamme complète de contrats répondant aux différents besoins de la vie.

Le comité de gestion paritaire doit continuer à jouer pleinement son rôle de force de propositions dans l'élaboration, l'évolution et le suivi des contrats souscrits par ANPERE pour le compte de l'ensemble de ses adhérents, anciens et nouveaux.

Puis, le Président précise que pour mener à bien l'ensemble de ses missions ANPERE dispose de ressources financières propres composées exclusivement des droits d'adhésion versés par les adhérents lors de leur adhésion à l'association et des revenus financiers provenant du placement de ces sommes.

Il donne la parole à Pierre CHASSEGUET, Trésorier pour la présentation du rapport financier et des comptes 2018 de l'association.

Celui-ci indique que l'association a su maîtriser ses coûts d'exploitation dans un contexte économique compliqué mais qu'elle n'a pu échapper en fin d'année à la morosité des marchés financiers. Aussi, à titre prudentiel, d'importantes provisions pour dépréciations d'actifs ont été passées au 31/12/2018. La politique suivie en matière de placements, consistant à conserver les obligations souscrites jusqu'à leur terme, date de leur remboursement à la valeur nominale, la majeure partie de ces provisions sera reprise dans les années à venir.

Il rappelle que les droits d'entrée versés par les nouveaux adhérents, principale source de revenus de l'association, sont cette année encore comptabilisés directement au bilan, au fonds associatifs sans droit de reprise. Notant que cette comptabilisation ne reflète pas l'activité réelle de l'association, il indique que la Direction a travaillé à une évolution de la prise en compte de ces droits d'entrée qui seront à partir de l'exercice 2019 intégrés aux produits d'exploitation. Ainsi, le compte de résultat reflètera la situation exacte de l'activité de votre association.

Côté bilan, apparaissent pour la première fois à l'actif, des investissements, indispensables au bon fonctionnement d'une association comme la vôtre (aménagements fonctionnels, informatiques ...); ils ont été effectués dans le cadre de l'aménagement et de l'équipement du nouveau siège social.

En résumé, M. CHASSEGUET indique que la situation financière de l'association est parfaitement saine et il remercie toutes les équipes qui oeuvrent en permanence à la clarification de la présentation des comptes.

## **RAPPORT FINANCIER ET RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Les ressources de l'association sont composées essentiellement des droits d'entrée sans droit de reprise de 15 € versés par les nouveaux adhérents lors de leur première adhésion à un contrat d'assurance souscrit par ANPERE. Conformément aux principes comptables, ces droits d'entrée sans droit de reprise sont comptabilisés, directement au bilan en « fonds associatifs sans droit de reprise », sans passer par le compte de résultat. Ces droits d'entrée ne sont donc pas pris en compte dans la fixation du résultat.

Pour l'année 2018, ils s'élèvent à 1 432 059 €, en baisse de 14% par rapport à 2017.

### **Compte de résultat**

Les produits enregistrés au compte de résultat s'élèvent à 404 294 €; ils sont constitués des produits financiers pour 211 598 €, de 13 046 € de produits exceptionnels et de 179 650 € dont les sommes refacturées à ANPERE Retraite au titre des dépenses engagées par ANPERE pour son compte.

Conformément aux dispositions rappelées en introduction, le total des ressources de l'association est en réalité de 1 836 353 €, somme des produits enregistrés et des 1 432 059 € de droits d'entrée.

Le total des charges s'élève à 3 055 570 €. Une dotation aux provisions pour dépréciation d'actifs a été passée à hauteur de 341 470 €, impactant fortement le montant des charges.

Les frais de personnel sont stables et s'élèvent, pour 2018, à 420 907 € (hors régularisation\*). Au titre de 2018, le montant global des indemnités allouées par l'association aux membres du conseil d'Administration s'élève à 26 880 € réparti sur l'ensemble des administrateurs.

Les autres frais se ventilent ainsi :

Communication Adhérents	1 153 043 €
Convocation de l'Assemblée Générale :	804 043 €
<i>dont frais d'affranchissement :</i>	520 393 €
Magazine « ANPERE...et Vous » :	345 872 €

\* Une régularisation de 140 652 € de frais indûment facturés a été passée dans les comptes 2018

<i>dont frais d'affranchissement :</i>	213 547 €
Newsletter mensuelle	3 128 €
Prestataires extérieurs	725 957 €
Réunions adhérents	188 324 €
Voyages, déplacements et représentation	76 926 €
Loyers	71 529 €
Partenariats	61 714 €
Amortissement	15 824 €
Services bancaires	7 082 €
Fournitures de bureau	7 496 €
Assurances	2 610 €
Frais divers	22 082 €

L'envoi du magazine annuel et des convocations à l'Assemblée Générale par courriel contribue à réduire ces frais et préserve ainsi les fonds de l'association.

Compte tenu de l'environnement économique et financier et de la dotation aux provisions pour dépréciation, le résultat financier est négatif à -167 838 €.

Ce résultat est dû à la conjonction de la baisse des revenus financiers et de l'augmentation des charges financières.

L'impôt sur les revenus financiers s'élève à 29 853 €.

Le compte de résultat enregistre donc un déficit de 2 651 276 € en raison de la baisse significative du résultat financier.

Le déficit est financé par imputation sur le fonds associatif sans droit de reprise, constitué pour cela.

Il est proposé d'imputer le résultat de l'exercice 2018 au compte de Fonds associatif sans droit de reprise.

### COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018 (EN EUROS)

	2018
Produits d'exploitation	179 650 €
Charges d'exploitation	2 642 722 €
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-2 463 072 €</b>
Produits financiers	211 598 €
<i>Produits financiers des placements</i>	<i>211 598 €</i>
<i>Reprise sur provisions et transfert de charges</i>	<i>0 €</i>
Charges financières	379 436 €
<i>Charges sur cessions de v.m.p.</i>	<i>37 966 €</i>
<i>Dotation prov. dépréciation v.m.p.</i>	<i>341 470 €</i>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>-167 838 €</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>9 487 €</b>
Impôt sur les revenus financiers	29 853 €
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-2 651 276 €</b>
<b>DROITS D'ENTRÉE PERCUS</b>	<b>1 432 059 €</b>
<i>(ressource non prise en compte dans la fixation du résultat)</i>	

#### Bilan au 31/12/2018

Au passif du bilan, suite à l'affectation du résultat de l'exercice 2017 et à la comptabilisation des droits d'entrée, le montant du fonds associatif sans droit de reprise s'élève, au 31/12/2018, à 11 154 133 €.

Les dettes, principalement constituées des sommes dues au titre des actions mises en place par l'association en fin d'année telles que l'envoi du magazine et aux sommes dues à AXA France au titre de prestations effectuées pour compte de l'association s'élèvent à 1 286 952 €.

Les dettes fiscales et sociales sont constituées des sommes dues au titre des impôts sur les revenus financiers et des dettes sociales.

A l'actif, des investissements ont été réalisés dans le cadre du déménagement dans le nouveau siège social en termes d'aménagement et d'équipement.

Les créances sont principalement constituées des avoirs à recevoir de fournisseurs à hauteur de 167 791 €, des sommes dues au titre des droits d'entrée perçus par l'assureur et non reversés à l'association au 31/12/2018 pour un montant de 99 659 € et des sommes à recevoir de 100 657€ notamment d'ANPERE Retraite.

Les valeurs mobilières de placement s'élèvent à 8 767 810 € dont 1 000 000 € est placé sur un contrat de capitalisation souscrit en décembre 2014, le solde étant investi en obligations et en SICAV.

Les disponibilités sont constituées des sommes investies sur le compte d'épargne à hauteur de 99 186 €, des fonds en banque pour un montant de 170 461 € et d'intérêts courus à recevoir pour un montant de 165 850 €.

Au 31 décembre 2018, le total du bilan s'élève à 9 860 586 €.

**BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2018 (EN EUROS)**

<b>ACTIF</b>	Valeur brute 31/12/2018	Amortissements Dépréciations	Valeur nette 31/12/2018	<b>PASSIF</b>	31/12/2018
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>				<b>FONDS PROPRES</b>	
Immobilisations incorporelles	6 956 €	2 367 €	4 589 €	Fonds associatifs sans droit de reprise <i>dont droits d'entrée de l'exercice</i>	11 154 133 € 1 432 059 €
Immobilisations corporelles <i>Matériel de bureau et informatique</i>	142 536 €	18 338 €	124 198 €	Résultat de l'exercice	-2 651 276 €
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>149 492 €</b>	<b>20 706 €</b>	<b>128 787 €</b>	<b>FONDS PROPRES</b>	<b>8 502 857 €</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				<b>DETTES</b>	
Créances	507 469 €		507 469 €	Dettes fiscales et sociales	70 777 €
Valeurs mobilières de placement	9 253 948 €	486 138 €	8 767 810 €	Dettes fournisseurs	1 105 772 €
Disponibilités	435 497 €		435 497 €	Autres dettes	181 180 €
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>21 023 €</b>		<b>21 023 €</b>	<b>DETTES</b>	<b>1 357 729 €</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>10 217 937 €</b>	<b>486 138 €</b>	<b>9 731 799 €</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>10 367 429 €</b>	<b>506 844 €</b>	<b>9 860 586 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>9 860 586 €</b>

Après avoir répondu aux questions des adhérents, M. CHASSEGUET donne la parole à M. LAURENT, représentant le cabinet Mazars. Celui-ci donne lecture du rapport général du commissaire aux comptes sur l'exercice 2018 et du rapport spécial constatant l'absence de convention règlementée. M. LAURENT précise que les comptes au 31/12/2018 ont été validés sans aucune réserve.

Après avoir remercié MM. CHASSEGUET et LAURENT, M. ANTONIOTTI propose de passer aux réponses aux questions posées par écrit par les adhérents préalablement à l'assemblée générale. Il donne la parole à M. Gilles DUHAMEL administrateur et adhérent de longue date.

M. DUHAMEL tient à remercier l'équipe opérationnelle de l'association qui s'est efforcée de répondre à tous les adhérents nous ayant interrogé l'année dernière. Puis, il présente la synthèse des questions posées par écrit préalablement à l'assemblée générale.

Il rappelle que l'association n'est pas chargée de la gestion quotidienne des contrats. Il invite les adhérents à contacter votre interlocuteur AXA pour toutes leurs demandes concernant leurs adhésions individuelles aux contrats souscrits par ANPERE.

Documents d'information relatifs à l'assemblée générale.

Hervé RAQUIN rappelle que cette année, l'information préalable des adhérents a été renforcée et l'accès facilité au sein d'un document unique intitulé « Rapport d'Activité » comprenant, outre le rapport du conseil d'administration, le rapport financier et une présentation de chaque administrateur, un point sur l'environnement économique et financier, un point sur l'assurance-vie en général, sur les supports financiers et les actualités réglementaires.

L'association s'efforce de rendre cette information la plus claire, la plus complète et la plus accessible possible.

Ce document était mis à la disposition des adhérents sur le site de vote, sur le site anpere.fr ou par courrier sur simple demande. Tous les adhérents pouvaient donc disposer d'une information complète sur l'activité de l'association, sur les comptes 2018 ou sur les administrateurs.

Participation à l'assemblée générale

Au souhait exprimé par certains adhérents de participer à l'assemblée générale mais regrettant que celle-ci ne se déroule pas près de chez eux, Gérard DAVID rappelle que l'assemblée générale de l'association a lieu chaque année dans une ville différente afin de permettre aux adhérents qui le souhaitent d'y participer et partager ce moment important de la vie de l'association.

Pour celles et ceux qui ne peuvent se déplacer, tout est mis en œuvre pour qu'ils puissent s'exprimer par correspondance ou par voie électronique, que ce soit pour voter les résolutions, donner pouvoir ou poser leurs questions.



### Transférabilité des contrats d'assurance vie prévue par la loi PACTE

Hervé RAQUIN indique que la loi PACTE va permettre de transférer toute ou partie de l'épargne d'un contrat d'assurance vie vers un contrat permettant l'investissement des sommes sur des Unités de Compte ou sur l'euro-croissance. Cette opération au sein d'une même compagnie d'assurance sera sans conséquence fiscale. Il précise que les modalités précises restent à définir.

En outre, il indique que jusqu'au 01/01/2023, les contrats d'assurance vie pourront être transférés avantagusement vers le nouveau PER sous certaines conditions.

Après avoir laissé le temps nécessaire pour les questions en salle, M. ANTONIOTTI propose de passer au vote des résolutions.

### **VOTE DES RESOLUTIONS**

Hervé RAQUIN rappelle que l'association a reçu 33 423 pouvoirs et votes par correspondance et par voie électronique.

Il rappelle que les décisions de l'assemblée générale ordinaire sont prises à la majorité des voix exprimées, présentes ou représentées ou ayant fait l'usage de la faculté de vote par correspondance ou par voie électronique.

Puis il passe à la lecture et au vote des résolutions.

#### **RÉSOLUTION 1 : approbation du Rapport du conseil d'administration**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du Rapport du conseil d'administration, approuve ce rapport.

**Cette résolution est adoptée avec 32 767 voix, soit 98,2% des membres ou représentés ou ayant voté par correspondance ou par voie électronique.**

*Décompte détaillé des votes :*

oui	32 767	abstentions	322
non	291		

#### **RÉSOLUTION 2 : approbation des comptes 2018 et du Rapport Financier**

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et après avoir entendu le rapport financier et le rapport général du commissaire aux comptes, approuve les comptes tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou mentionnées dans les rapports.

Elle décide d'affecter le résultat de l'exercice 2018 au compte de fonds associatif sans droit de reprise.

**Cette résolution est adoptée avec 32 709 voix, soit 98,0% des membres ou représentés ou ayant voté par correspondance ou par voie électronique.**

*Décompte détaillé des votes :*

oui	32 709	abstentions	361
non	318		

#### **RÉSOLUTION 3 : évolution des contrats RETRAITE DES PROFESSIONNELS, PLANISSIM, AGRISSIAL, ORIAL, EURO TNS, OMNIUM TNS, CORETIS, ARCADES RETRAITE DES PROFESSIONNELS, RETRAITE OCEAN DES PROFESSIONNELS, RETRAITE 5/5 DES PROFESSIONNELS, MODUL'RETRAITE DES PROFESSIONNELS, OBJECTIF RETRAITE DES PROFESSIONNELS, EURACTIEL DES PROFESSIONNELS, ESPACE RETRAITE DES PROFESSIONNELS, NOVIAL AVENIR souscrits par ANPERE**

L'Assemblée Générale autorise la modification des contrats : RETRAITE DES PROFESSIONNELS, PLANISSIM, AGRISSIAL, ORIAL, EURO TNS, OMNIUM TNS, CORÉTIS, ARCADES RETRAITE DES PROFESSIONNELS, RETRAITE OCÉAN DES PROFESSIONNELS, RETRAITE 5/5 DES PROFESSIONNELS, MODUL'RETRAITE DES PROFESSIONNELS, OBJECTIF RETRAITE DES PROFESSIONNELS, EURACTIEL DES PROFESSIONNELS, ESPACE RETRAITE DES PROFESSIONNELS, NOVIAL AVENIR, telle qu'elle est présentée dans le Rapport du conseil d'administration, après avoir pris connaissance de la proposition de modification desdits contrats portant sur l'ajout des possibilités de rachats anticipés en cours d'adhésion et de la possibilité de sortir en capital lors de la liquidation des droits constitués telles que prévues dans le projet de loi PACTE pour le Plan Epargne

Retraite (PER), sous réserve que les textes réglementaires attendus et pris en application de la loi l'y autorisent, et ce, dans le respect des conditions (fiscales notamment) qui seront précisées par les textes. Si de telles modifications sont rendues possibles par les textes réglementaires, les modifications des adhésions en cours prendront effet au plus tôt à compter de la date qui sera indiquée dans la lettre d'information qui sera envoyée à tous les adhérents aux contrats, en application de l'article L 141-4 du Code des assurances, sauf disposition spécifique légale contraire.

**Cette résolution est adoptée avec 32 601 voix, soit 97,9% des membres ou représentés ou ayant voté par correspondance ou par voie électronique.**

*Décompte détaillé des votes :*

oui	32 601	abstentions	444
non	361		

**RÉSOLUTION 4 : délégation de pouvoir au conseil d'administration pour la signature des avenants aux contrats d'assurance de groupe souscrits par l'association.**

Conformément aux articles L.141-7 et R.141-6 du Code des assurances, l'Assemblée Générale délègue au Conseil d'Administration de l'association, pour une période de 18 mois à compter de ce jour, le pouvoir de négocier et signer, dans le respect de la réglementation en vigueur, tous avenants aux contrats en cours souscrits par l'association auprès des compagnies d'assurance à l'exception des modifications portant sur les dispositions essentielles des contrats visées à l'article L.141-7 précité, aux fins de les adapter :

- à l'évolution des besoins des adhérents,
- aux évolutions du marché ou de la concurrence,
- aux évolutions réglementaires et législatives,
- aux évolutions des marchés financiers,
- aux évolutions de l'équilibre économique des contrats ou des règles prudentielles.

Les avenants pourront porter sur l'ensemble des clauses du contrat à l'exception des dispositions essentielles de celui-ci.

Le président de l'association fera rapport à l'Assemblée Générale statuant sur l'activité et les comptes de l'exercice 2019 des mesures éventuellement prises par le Conseil d'Administration dans le cadre de la présente délégation.

**Cette résolution est adoptée avec 32 747 voix, soit 98,1% des membres ou représentés ou ayant voté par correspondance ou par voie électronique.**

*Décompte détaillé des votes :*

oui	32 747	abstentions	319
non	317		

**RÉSOLUTION 5 : élection de Mme Geneviève Béraud-Gravillon au poste d'administratrice**

L'Assemblée Générale élit Mme Geneviève Béraud-Gravillon au poste d'administratrice et fixe la durée de son mandat à deux ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2021.

**Cette résolution est adoptée avec 32 675 voix, soit 97,9% des membres ou représentés ou ayant voté par correspondance ou par voie électronique.**

*Décompte détaillé des votes :*

oui	32 675	abstentions	378
non	328		

**RÉSOLUTION 6 : élection de Mme Nadine Personnettaz au poste d'administratrice**

L'Assemblée Générale élit Mme Nadine Personnettaz au poste d'administratrice et fixe la durée de son mandat à six ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2025.

**Cette résolution est adoptée avec 32 674 voix, soit 97,9% des membres ou représentés ou ayant voté par correspondance ou par voie électronique.**

*Décompte détaillé des votes :*

oui	32 674	abstentions	384
non	320		

**RÉSOLUTION 7 : renouvellement du mandat d'administratrice de Mme Nathalie Aubonnet**

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'administratrice de Mme Nathalie Aubonnet et fixe la durée de son mandat à six ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2025.

**Cette résolution est adoptée avec 32 702 voix, soit 98,0% des membres ou représentés ou ayant voté par correspondance ou par voie électronique.**

*Décompte détaillé des votes :*

oui	32 702	abstentions	350
non	326		

**RÉSOLUTION 8 : renouvellement du mandat d'administrateur de M. Xavier Galmiche**

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'administrateur de M. Xavier Galmiche et fixe la durée de son mandat à six ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2025.

**Cette résolution est adoptée avec 32 678 voix, soit 97,9% des membres ou représentés ou ayant voté par correspondance ou par voie électronique.**

*Décompte détaillé des votes :*

oui	32 678	abstentions	350
non	350		

**RÉSOLUTION 9 : renouvellement du mandat d'administrateur de M. Pierre Sarbourg**

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'administrateur de M. Pierre Sarbourg et fixe la durée de son mandat à quatre ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2023.

**Cette résolution est adoptée avec 32 687 voix, soit 98,0% des membres ou représentés ou ayant voté par correspondance ou par voie électronique.**

*Décompte détaillé des votes :*

oui	32 687	abstentions	358
non	331		

Le Président et les membres du Bureau de l'Assemblée générale remercient tous les adhérents qui ont participé à cette Assemblée Générale pour leur confiance.

L'ordre du jour étant épuisé et le débat étant clos, la séance est levée à 18h05.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président et le Secrétaire.

Jean Sébastien ANTONIOTTI  
Président



Gérard DAVID  
Secrétaire de l'Assemblée Générale

